Vérificateur général—Loi

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis d'une mesure, le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes.

Il me semblait bien évident, en tant que député et que participant à la majeure partie des séances du comité permanent chargé d'étudier les rapports du vérificateur général et le bill, que celui-ci nous a été soumis parce que l'expérience des dernières années a prouvé que les pouvoirs que le gouvernement avait accordés au vérificateur général ne lui permettaient pas d'accomplir son travail comme le Parlement le souhaiterait. Il n'avait pas le pouvoir d'obtenir ni de fournir au Parlement et aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin et que sous-tend le principe adopté par le Parlement en créant le poste de vérificateur général.

Je ne veux pas abuser de mes droits en parlant en détail des occasions qui se présentent aux séances du comité où le vérificateur et d'autres personnes viennent témoigner; qu'il suffise de dire que depuis mon arrivée au Parlement, je n'ai jamais siégé à un comité où il existait aussi peu de divergences d'opinions, politiques ou autres, qu'à ce comité. C'est que nous entendons à tout bout de champ des histoires horribles à faire frémir n'importe quel député, de quelque allégeance que ce soit. Je n'entrerai pas dans les détails.

(2010)

Les membres du comité ont appris avec stupeur comment la société Polysar et ses nombreuses filiales exercent leurs activités, qui sont si répréhensibles qu'aucun représentant de la compagnie ou de ses filiales ne veut en accepter la responsabilité. Nous avons entendu parler de l'argent versé sur des comptes numérotés dans d'autres pays, ou d'inconnus auxquels on a versé des pots-de-vin sans raison apparente. De même, dans le cas de l'Énergie atomique du Canada Limitée, on nous a fait part de certains faits troublants concernant la vente de réacteurs à l'Argentine et à la Corée du Sud. Je ne veux pas en parler pour le moment. Si le vérificateur général avait eu plus de pouvoirs, ou des pouvoirs et des responsabilités plus clairement définis à l'égard des députés, du gouvernement et des sociétés dont il était chargé de vérifier les livres, nous aurions évité une grande partie des problèmes dont on nous a parlé et les Canadiens auraient économisé des dizaines de millions de dollars. C'est, en gros, pour pallier à ces lacunes que le bill C-20 a été proposé. Il vise à élargir et éclaircir les pouvoirs et les responsabilités du vérificateur général.

J'approuve le bill, comme l'ont fait les autres membres du comité, quel que soit leur parti. Je ne cherche pas à changer le principe général du bill, mais à définir plus clairement les pouvoirs du vérificateur général, à lui permettre de transmettre au Parlement des renseignements dont ce dernier a besoin, à mon avis. Ainsi, dans mon premier amendement, je ne cherche pas à permettre au vérificateur général de dire, même si j'en suis convaincu, que le régime enregistré d'épargneretraite est une initiative malheureuse ou que le régime enregistré d'épargne-logement a permis à certains, en particulier à

ceux des tranches supérieures de revenu, de léser le fisc de sommes rondellettes, obligeant ainsi les plus pauvres à payer plus d'impôts sur le revenu pour permettre au gouvernement de faire face à ses dépenses. Je ne veux pas dire que le vérificateur général devrait juger de la valeur intrinsègue de l'amortissement accéléré de l'actif des sociétés aux fins de l'impôt.

Par contre, je dis que le Parlement et les Canadiens ont le droit de savoir combien le gouvernement canadien aurait gagné sans ces dispositions relatives à l'amortissement accéléré de l'actif des sociétés aux fins de l'impôt. Je crois que le Parlement est mieux en mesure d'évaluer les répercussions de ces dispositions que quelque spécialiste partiel qui a une idée personnelle sur les méthodes d'imposition. A mon avis, c'est au Parlement de prendre ce genre de décisions. Donc le Parlement travaillerait beaucoup mieux sur ce plan si le vérificateur général désigné par lui relevait de la nation, par l'intermédiaire du Parlement, plutôt que du gouvernement. Nous saurions par exemple combien le gouvernement prélève en impôts sur les sociétés et sur les particuliers. En possession de ces renseignements, nous pourrions comprendre beaucoup mieux le fonctionnement de la loi de l'impôt sur le revenu.

D'autre part, ce n'est pas au vérificateur général qu'il appartient de faire des commentaires sur les effets de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce n'est pas à lui qu'il appartient de dire qu'elle est morale ou immorale. Pour ma part, j'estime qu'elle profite aux revenus moyens et supérieurs. Qu'est-ce qu'elle change pour ceux qui payent peu d'impôt, pour celui qui paye \$100 ou \$200 par exemple? Par contre, l'avantage est substantiel pour celui qui paye \$20,000 d'impôt, par exemple. C'est pour cette raison que je propose mes amendements. Je répète qu'ils ne changeraient pas les raisons d'être et les fonctions du vérificateur général exposées au bill C-20.

Certains hauts fonctionnaires qui ont examiné nos amendements devant le comité ont déclaré que nous ne savons pas exactement comment ils fonctionneraient dans la pratique. Cela est exact. Ce n'est pas à nous d'examiner par le détail le fonctionnement de nos propositions. Cela, c'est le rôle des fonctionnaires. Notre rôle de députés, c'est d'obtenir le plus de renseignements possible sur ce sujet. Et le vérificateur général est une de nos principales sources de renseignements, parce qu'il est spécialiste de la comptabilité, impartial parce que fonctionnaire, tout à fait objectif parce que rendant compte directement au Parlement, et non pas au gouvernement comme 90 p. 100 des fonctionnaires, enfin parce qu'il rapporte les choses telles qu'il les voit.

La consultation des rapports annuels du précédent vérificateur général, qui avait été désigné par le gouvernement conservateur, et du titulaire actuel, qui a été désigné par le gouvernement libéral, nous apprend qu'il travaille exactement de la façon que je viens d'indiquer. Parce qu'il met en lumière la mauvaise gestion et les fautes du gouvernement et des hauts fonctionnaires, le gouvernement ne le prise guère, même quand c'est lui qui l'a nommé.